

Qui sommes nous

L'offre de formations qualifiantes « Aide à la personne » est un dispositif régional de formation.

- Il regroupe le GRETA Creuse, le CFPPA de la Creuse et l'AFPA qui mettent en commun leurs moyens techniques et humains pour assurer ce dispositif de formation en Creuse.
- Des formateurs qualifiés dans les domaines professionnels de l'aide à la personne contribuent à la qualité des actions proposées : Conseiller en Economie Sociale et Familiale, infirmier du secteur gérontologie, psychologue mais aussi professionnels de terrain expérimentés.
- L'ensemble de ces formations sont financées par le Conseil Régional du Limousin.

Formations proposées

Parcours

Professionalisation + aux métiers d'Aide à Domicile

Parcours qualifiant

« Titre Assistant de Vie aux familles »

Parcours certifiant s:

« Mention Complémentaire Aide à Domicile »
Auxiliaire de vie sociale

« Agent d'Accompagnement des personnes âgées et personnes dépendantes »

Public

Le dispositif s'adresse :

- Aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi
- Aux publics particuliers (contrats aidés, salariés de structures d'insertion...)
- Aux salariés d'entreprise (DIF, plan de formation de l'entreprise, CIF, Contrat de professionnalisation)

Modalités de recrutement

- **Identification des candidats par un prescripteur** (Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, Chantier d'Insertion et Conseil Général) ; fiche de prescription nécessaire
- **Invitation à une information collective de recrutement par le OFQ « Aide à la Personne »**

Modalités d'organisation et d'inscription

Lieu : les formations se déroulent sur tout le département de la Creuse

Modalités de rémunération

Rémunération : Les parcours de formations sont rémunérés soit par Pôle emploi (AREF) soit par le Conseil Régional du Limousin (ASP) sauf « Préparation aux concours »

Contacts et renseignements

Sandrine CHEVRON
GRETA Creuse – 05.55.51.34.80
aidealapersonne23@ac-limoges.fr

Offre de Formations
Qualifiantes
Aide à la Personne 23



CERTIFICATION

AGENT
D'ACCOMPAGNEMENT
DES
PERSONNES AGEES
ET/OU DEPENDANTES



AGENT D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET PERSONNES DEPENDANTES

L'agent d'accompagnement est en constante relation avec les personnes âgées et personnes dépendantes. Sa mission de travail en milieu collectif s'organise autour de 4 fonctions principales dans une démarche d'équipe et dans le cadre du projet d'établissement :

- assurer l'entretien des locaux, du cadre de vie et du linge
- Participer aux soins de confort et d'hygiène en collaboration avec les équipes soignantes
- Etablir une relation adaptée avec les personnes aidées et leur famille au sein de leur milieu de vie
- Organiser des activités adaptées aux personnes aidées

L'agent d'accompagnement est en mesure d'assurer une veille de l'état physique et mental de la personne âgée et/ou dépendante, de détecter des anomalies dans son comportement, de la stimuler en connaissant les limites de son rôle et de transmettre ses observations à l'ensemble de l'équipe.

Cette formation a pour objectif de former des personnes qui auront pour objectif professionnel l'accompagnement et la prise en compte au quotidien des personnes âgées et des personnes dépendantes en milieu collectif autour de ces 4 fonctions.



MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

Objectif

Obtenir une certification de niveau V par l'acquisition de compétences nécessaires à l'accompagnement des personnes âgées et personnes dépendantes hébergées en structures collectives.

Pré requis:

- avoir 18 ans
- Avoir une expérience professionnelle auprès de ce public
- Avoir un diplôme, titre ou certificat homologué au moins de niveau V
- Satisfaire aux épreuves écrites et orales d'admission



Durée

490 heures en centre

315 heures en entreprise

Contenu de formation:

La formation AAPAD s'articule autour de 4 domaines de compétences (contenant 8 unités) :

- Hygiène Alimentation,
- Connaissance de la personne âgée dans son environnement,
- Relation et communication
- Accompagnement et maintien de l'autonomie



Capacités et compétences acquises :

- Capacités ou compétences attestées : connaissance et maîtrise des techniques d'animation permettant le maintien de l'autonomie de la personne âgée ou dépendante
- connaissance et maîtrise des techniques de premiers secours permettant de résoudre les situations d'urgence
- connaissance et maîtrise des techniques d'entretien des locaux et du matériel et du linge
- maîtrise des règles d'hygiène
- connaissance et maîtrise des techniques de soins corporels en vue notamment d'aider à la toilette
- maîtrise des règles de sécurité en vue d'aider la personne à se déplacer.

Validation:

La Formation qualifiante est validée par un certificat professionnel de niveau V (arrêté du 11 mars 2005 article 1er portant enregistrement au RNCP JO du 15 mars 2005)

Elle est délivrée après la validation des 9 unités de compétences par:

- contrôle continue en centre
- Évaluation en entreprise
- Évaluation en fin de formation par un jury externe

Débouchés:

- Agent de service hospitalier ou agent de service hospitalier qualifié (secteur hospitalier)
- Agent de service ou Auxiliaire de Vie (établissements associatifs ou mutualistes)
- Agent de service ou Agent social (structures à gestion territoriale)
- Auxiliaire de Vie, Auxiliaire de Gérontologie (structures privées)
- Agent de convivialité